



Note d'information relative à l'offre publique d'actions de classe A, B et C par la société coopérative « Oufiticoop »

Le présent document a été établi par Oufiticoop SC agréée.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date 14 avril 2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p>Le principal risque commercial (distribution) est une mauvaise gestion de stocks, avec des DLU courtes qui engendreraient des pertes.</p> <p>Un responsable de la gestion des stocks est chargé de réduire ce risque. Ensuite, la clientèle sera « naturellement » motivée à faire ses achats en priorité auprès de la société (les clients seront exclusivement les coopérateurs).</p> <p>Les charges financières sont faibles et resteront limitées par le recours à de la basse consommation (emballages, énergie, etc). Les investissements ne seront opérés que lorsque les fonds suffisants seront libérés, ou lorsque le volume de vente sera suffisant pour couvrir les charges financières d'un crédit. Ces deux aspects augmentent en parallèle puisque chaque actionnaire devient également participant de la coopérative et est encouragé à y faire ses achats.</p> <p>Actuellement, nous avons procédé à un engagement afin d'augmenter l'efficacité au sein de la coopérative. Nous avons pu bénéficier d'une aide à l'emploi importante et qui du coup limite le risque.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<p>L'activité préparatoire est portée par des bénévoles. Il y a un risque d'essoufflement ou de changement du groupe porteur ou encore une difficulté quant à la prise de décision via à un grand groupe.</p> <p>La société dispose d'un Conseil d'Administration de 6 membres qui disposent de compétences professionnelles notamment dans les domaines du management, de la gestion comptable d'une épicerie, des ressources humaines bénévoles, des coopératives et de la transition alimentaire.</p> <p>Un organe de contrôle interne vérifie en permanence l'orientation et la pertinence des opérations financières et de toutes décisions.</p> <p>Une structure organisationnelle participative et sociocratique s'auto adapte en continu de manière agile afin de répondre aux besoins grandissant de la coopérative tout en garantissant un investissement dans la durée des rôles clefs.</p>
<p>Risque lié à l'évolution de la réglementation ou de son interprétation quant au statut de volontaire</p>	<p>Le plan financier de la coopérative repose sur l'utilisation d'une main d'oeuvre volontaire. Ce statut est régi par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Une évolution de cette réglementation ou de son interprétation, qui permet aux personnes morales sans but lucratif d'employer des volontaires, pourrait mettre fin à cette possibilité pour Oufitcoop. Ceci exposerait la coopérative, à des charges conséquentes supplémentaires et pourrait mettre le projet en péril.</p> <p>Nous avons cependant engagé un premier salarié et nous souhaitons rémunérer certaines prestations.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Curtius, 10 à 4020 Liège Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0728.680.826
1.4 Site internet	Oufticoop.be
2. Activités de l'émetteur	47.113 Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface inférieure à 400m2)
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	A ce stade personne ne détient plus de 5%
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Pas d'opération conclues avec des personnes particulières parmi ou en dehors des actionnaires.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Rachel Delcour Claudio Modolo Odile Ulrix André Mathieu Sorya Te Johan Van Hoye
5.2 Identité des membres du comité de direction.	NA.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	NA.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Aucune.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de Commissaire aux comptes. Un groupe de 3 membres de l'AG sans autre fonction dans la structure, désignés par l'assemblée

	générale, compose le comité sociétal.
--	---------------------------------------

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Aucun. La coopérative a été créée en juin 2019.
2. Fonds de roulement net.	64 553 € au 1 ^{er} mars 2021
3.1 Capitaux propres.	Capitaux propres : 71 873,20 € au 1 ^{er} mars 2021 Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour notre structure [préciser], il est de 0,60 au 1 ^{er} mars 2021. Plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante.
3.2 Endettement.	47 205,05 € au 1 ^{er} mars 2021
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Déjà atteint.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Déjà atteint.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	25€ (une action)
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	Les coopérateurs sont invités à souscrire au minimum 4 actions de 25€. Toutefois dans un souci d'inclusion, il est possible de souscrire à une seule action.
1.3 Montant maximal de	Afin de limiter le risque disproportionné d'un investisseur

souscription par investisseur.	individuel l'appel est limité à 2000€ pour les classes A et B. Pour les classes C l'investissement est limité en fonction du montant maximum de l'appel.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	5 000 000 €
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	14 avril 2021
3.2 Date de clôture de l'offre.	13 avril 2022
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions.
4. Droit de vote attaché aux parts.	Les statuts consacrent à l'article 17 le principe d'une seule voix par actionnaire quel que soit le nombre d'actions détenues. Toutes les décisions doivent avoir la double majorité de l'ensemble de l'AG et du collège de classe A. 4. Droit de vote attaché aux parts. L'article 18 prévoit les majorités spéciales pour la modification des statuts et la dissolution ou fusion à 2/3 de l'ensemble et du collège de classe A avec un quorum de présence de 50% des actions de classe A et B. Le même article prévoit pour la modification de l'objet ou la finalité sociale une majorité de 4/5 de l'AG et de 2/3 de la classe A avec un quorum de 50% des actions de classe A et B représentées.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	L'article 20 des statuts définit la composition du CA. Il se compose de 4 à 6 personnes dont 2/3 au moins sont détenteurs de parts A ou B. Les administrateurs sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	Nous procéderons au remboursement des derniers arrivés.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Aménagements à l'intérieur du magasin, afin d'augmenter les surfaces de ventes et promouvoir la convivialité. Les coopérateurs – clients doivent pouvoir s'identifier au lieu et le considérer comme le leur. Organiser un espace découpe – cuisine et ainsi diminuer la dépendance au préemballé.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	L'investissement portera sur : <ul style="list-style-type: none"> – un réaménagement de l'espace vente afin de le rendre plus efficient et plus convivial. 20,000€ – La création d'un espace découpe, vente au détail, l'objectif étant de mieux répondre aux

	<p>attentes des coopérateurs et diminuer la charge des déchets et en particulier les plastiques. 20,000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement d'un espace cuisine. Achat de nouveaux frigos et de mobiliers spécifiques à cet espace. 10,000€ - Réaménagement de l'espace « caisses », afin de le rendre plus efficace et plus rapide. 5,000€
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	<p>Aide à l'emploi : 25.000€. Montant obtenu.</p> <p>Oufticoop fera appel à la W.alter afin d'augmenter le capital apporté par les souscripteurs individuels de sorte à atteindre plus rapidement les montants nécessaires à l'aménagement complet de la surface commerciale.</p>

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions (parts) de coopératives
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	<p>Trois classes d'actions :</p> <p>Les actions de la classe A ou actions « Consommateurs/salariés».</p> <p>Les actions de la classe B ou actions «Consommateurs personnes morales ».</p> <p>Les actions de la classe C ou actions «Soutien non consommateur ».</p>
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	<p>Action de classe A : 25€</p> <p>Action de classe B : 150€</p> <p>Action de classe C : 250€</p>
2.4 Valeur comptable de la part au 1 ^{er} mars 2021	<p>Action de classe A : 42€</p> <p>Action de classe B : 252€</p> <p>Action de classe C : 421€</p> <p>Cependant les plus-value sont interdites par nos statuts. Le remboursement d'action se fait donc au maximum à la valeur nominale.</p>
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement des actions se fait à la valeur comptable de l'action, Il y a donc un risque de fluctuation de la valeur des actions.
2.6 Plus-value	Aucune plus-value n'est possible en cas de retrait (remboursement) d'actions.
3. Modalités de remboursement.	<p>Le remboursement des parts se fera à la valeur comptable des actions, limité à la valeur nominale.</p> <p>Le remboursement ne peut en outre être effectué que s'il ne place pas la coopérative en</p>

	difficultés financières. Article 13 des statuts
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	L'article 9 des statuts règle les cessions d'actions. Les transferts d'action entre vifs entre actionnaires peuvent se faire moyennant l'agrément préalable du conseil d'administration
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA.
7. Politique de dividende	L'article 30 des statuts ne prévoient pas de dividendes.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	NA.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2021, exercice d'impôts 2022, le montant de l'exonération s'élève à 800€.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au CA d'Oufticoop contact@oufticoop.be ou par courrier au siège social. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).